

FEUILLE DE ROUTE POUR LES NOUVEAUX MUSICIENS QUI SUIVENT DES COURS À L'EMTL

• RÉPÉTITIONS

Les répétitions ont lieu le vendredi soir de 20h30 à 22 h 30 de début septembre à mi-juillet.

Nous répétons durant les vacances scolaires sauf entre Noël et Nouvel An et de mi-juillet à fin août.

Suivant les besoins, des répétitions supplémentaires peuvent être planifiées.

• CONCERTS ET CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

La présence aux concerts et aux cérémonies patriotiques est obligatoire. Ces prestations font l'objet de rendez-vous spécifiques qui sont transmis par mail ou par sms.

• RÉDUCTIONS

Tout musicien de l'Harmonie Chablaisienne qui suit des cours à l'EMTL ou au CRC d'Evian, pour son cursus de Certificat d'Etudes Musicales (fin de 3^{ème} cycle amateur) pourra bénéficier d'une réduction sur les cotisations dues à l'EMTL (accord Harmonie Chablaisienne - EMTL - Mairie de Thonon). Cette réduction est calculée en fonction du pourcentage des présences aux répétitions et prestations de l'année précédente. Les présences sont suivies par le Directeur qui communique les absences au secrétariat de l'EMTL.

La première année sur les rangs de l'Harmonie, aucune réduction n'est accordée.

Le barème des réductions, à partir de la deuxième année, est le suivant :

Pourcentage de présences	Réduction sur les cotisations
- de 50 %	00 %
De 50 % à 60 %	10 %
De 60 % à 70 %	20 %
De 70 % à 80 %	30 %
De 80 % à 90 %	40 %
De 90 % à 100 %	50 %